



Paris, le 21 novembre 2018

Procès Lombard : Les victimes doivent prendre la parole !

groupe orange

UN PROCÈS EXEMPLAIRE

Quand la justice met presque dix ans à se prononcer sur une affaire qui a concerné une entreprise comme Orange, avec plus de 100 000 salarié-es, on peut raisonnablement penser à un déni de justice. Mais ce sera pourtant la première fois qu'un tel procès va se tenir avec une entreprise du CAC 40 et ses dirigeants dans le box des accusés. Deux mois de procès en mai-juin 2019 pour mettre à jour un système national de harcèlement qui a conduit des dizaines de milliers de salarié-es à vivre un enfer, qui en a conduit plusieurs milliers à des phases dépressives sévères avec plusieurs dizaines de suicides sur la période 2007-2010.

Dix ans d'attente, de sentiment d'injustice pour les victimes et leurs familles. Dix ans pendant lesquels la justice a fait son travail dans une instruction qui aura duré 4 ans pour un dossier de 22 000 pages. Mais aussi dix ans durant lesquels les dirigeants d'Orange, MM. LOMBARD, BARBEROT et WENES, ont multiplié les manœuvres juridiques pour se sortir de ce procès

UNE PREMIERE PLAINTE AU PENAL CONTRE LE HARCELEMENT

La fédération SUD a été la cheville ouvrière de cette dénonciation de la politique délibérée de la direction d'Orange pour pousser les salarié-es à quitter l'entreprise *par la porte ou par la fenêtre*

Elle a finalement décidé de porter plainte au pénal pour harcèlement et mise en danger de la vie des salarié-es contre cette direction, en lien avec l'inspection du travail. Depuis, l'ensemble des fédérations syndicales d'Orange se sont, elles-aussi, portées parties civiles.



Aujourd'hui, les salarié-es de nombreuses entreprises qui ont connu des systèmes similaires de harcèlement au travail regarderont avec espoir le déroulement du procès Lombard. Ce sera, espérons-le, un moment fort de reconnaissance des victimes et de condamnation des méthodes inacceptables de la direction de cette époque.

UN DEVOIR DE MÉMOIRE ET D'INDIGNATION

Dix années se sont passées depuis le plan de 22 500 suppressions d'emplois sur trois ans (2006-2008). Beaucoup de victimes et de témoins, sur la période de 2007 à 2010, ont sans doute quitté l'entreprise. C'est pourquoi nous appelons les salarié-es à se manifester lors de ce procès, à contacter leurs collègues qui ont quitté l'entreprise, pour la mémoire et pour l'avenir :

- toutes les familles et les victimes qui pourraient prétendre à une indemnisation,
- les témoins du système de harcèlement mis en place dans cette période (cadres en retraite, médecins, responsables de service...)
- les collègues victimes de fermetures de sites, d'activité ou de service...
- les collègues qui ont dû quitter l'entreprise sous pression (femmes avec 3 enfants, essais, départs forcés vers la fonction publique, etc...)
- les militant-es syndicaux-ales qui ont subi dans cette période des pressions, des mesures discriminatoires liées à ce système de harcèlement.

Une assistance juridique est organisée pour assurer la représentation de tou-tes les plaignant-es.

Remplissez le questionnaire au verso, remettez-le à un-e militant-e de SUD ou envoyez-le par mail à : proceslombard@sudptt.fr

Le procès contre Didier LOMBARD débutera le 6 mai 2019 et se terminera le 2 juillet 2019.

Si vous avez été victime de harcèlement moral, entre 2007 et 2010, vous avez la possibilité de vous constituer partie civile au procès.

Vous pouvez également faire état des faits dont vous avez été le témoin et qui peuvent permettre de soutenir l'action publique.

ETAT CIVIL	
Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu de naissance :
Adresse :	
Tél. :	Adresse mail :
SITUATION PROFESSIONNELLE (cocher et compléter)	
Date de début d'activité chez FT :	Poste occupé :
Sous quel statut avez-vous exercé ? <input type="radio"/> Fonctionnaire <input type="radio"/> Salarié(e)	
En cas modification du statut (de fonctionnaire à salarié), préciser la date :	
FAITS SUBIS ET/OU CONSTATÉS	
Avez-vous : <input type="radio"/> Subi des faits de harcèlement moral <input type="radio"/> Eté le témoin des faits de harcèlement moral	
Indiquez sommairement la nature des faits subis et/ou constater (au besoin annexer le complément sur papier libre) :	
De quelles preuves disposez-vous ? <input type="radio"/> Courriel(s) <input type="radio"/> Courrier(s) <input type="radio"/> Témoignage(s) d'ancien(s) collègue(s) <input type="radio"/> Sanction(s) disciplinaire(s) <input type="radio"/> Autres (préciser) :	
Souhaitez-vous vous constituer partie civile au procès ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	

Remplissez le questionnaire, remettez-le à un-e militant-e de SUD
ou envoyez-le par mail à : proceslombard@sudptt.fr